

# UC Santa Barbara

## Dotawo: A Journal of Nubian Studies

### Title

La protection du corps dans les sépultures méroïtiques

### Permalink

<https://escholarship.org/uc/item/7tq0d96x>

### Journal

Dotawo: A Journal of Nubian Studies, 3(1)

### Author

Francigny, Vincent

### Publication Date

2016-08-08

### DOI

10.5070/D63110043

### Copyright Information

This work is made available under the terms of a Creative Commons Attribution-NonCommercial License, available at <https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/>

Peer reviewed

# La protection du corps dans les sépultures méroïtiques

Vincent Francigny

Rien dans les textes ou l'iconographie du royaume de Méroé ne nous dévoile les moyens mis en œuvre, lorsque survient la mort, pour protéger le corps du défunt le temps des funérailles et lui donner pour l'éternité les moyens de « survivre ». S'il nous fallait réduire les faits à l'essentiel, nous pourrions dire que seuls la tombe et son contenu nous renseignent sur les pratiques funéraires visant la dépouille mortelle.

Pourtant, quelques auteurs antiques ont très tôt abordé le sujet et livré des éléments sur le traitement des corps à Méroé. Mais quel crédit leur accorder, puisque la plupart de leurs récits se copient les uns les autres et reposent sur quelques fables malheureuses rassemblées par le maître d'Halicarnasse. C'est en effet au 5<sup>ème</sup> siècle avant notre ère que les premières descriptions apparaissent sous la plume d'Hérodote, dans le troisième volume de son *Enquête* dédié à la conquête de l'Égypte par le roi perse Cambyse II, fils de Cyrus. Hérodote, malgré un séjour en Égypte, n'a bien entendu jamais mis les pieds dans le royaume de Méroé et l'on suppose qu'au mieux il se rendit sur l'île d'Éléphantine au niveau de l'actuelle ville d'Assouan. Son récit se place sous Cambyse, lorsque ce dernier envoya deux émissaires espionner le royaume de Kouch et rencontrer son souverain. Il est vraisemblable qu'Hérodote prit connaissance de cette histoire lors de son séjour dans le sud de l'Égypte où elle devait être populaire chez les mercenaires circulant en Nubie. Voilà donc ce qu'il nous dit à propos du traitement des morts par les kouchites :

Pour en finir on leur montra les sépultures des Éthiopiens, que l'on fait, dit-on, dans une matière transparente, de la façon que voici : on momifie le corps, à la manière des Égyptiens ou par tout autre procédé, puis on l'enrobe d'une couche de plâtre que l'on peint entièrement et le plus fidèlement possible à la ressemblance du

Fig. 1. Stèle funéraire méroïtique (Ouadi Halfa, Musée National du Soudan).



défunt ; ensuite, on le glisse debout dans un étui fait d'une pierre transparente, qu'on tire en abondance de leur sol et qui se laisse facilement travailler. Le corps enfermé dans cet étui demeure visible, il ne dégage aucune mauvaise odeur et n'a rien de répugnant et il est en tous points exactement semblable à la personne défunte. Pendant un an, les plus proches parents du mort gardent chez eux cet étui de pierre et lui offrent les prémices de toute chose ainsi que des sacrifices ; après quoi, ils l'enlèvent de leur demeure et le dresse aux environs de la ville. (Hérodote, *L'enquête*, III, 24).

À la fois fabuleuse et détaillée, la description proposée par Hérodote va longtemps faire foi au sein de la tradition historiographique puisqu'elle est reprise au 1er siècle avant notre ère par Diodore de Sicile dans sa *Bibliothèque Historique*, puis chez Strabon au début

de notre ère dans sa *Géographie*. S'il est inutile d'enquêter sur certains aspects du rituel funéraire décrit par Hérodote et ses successeurs (coffrage en pierre transparente, ensevelissement du corps au bout d'un an, etc.), certains points méritent qu'on s'interroge sur les méthodes de conservation évoquées, dont la momification. La découverte de bandelettes dans la nécropole napatéenne de Sanam<sup>1</sup> laisse en effet penser qu'aux périodes anciennes elle pouvait avoir eu lieu en Nubie. Mais les preuves sont ténues et la pratique réelle de la momification selon les critères égyptiens est sans doute à remettre en cause. Faut-il par exemple rappeler que la première tombe royale (celle de Piankhy à el-Kurru) garnie de vases canopes censés recevoir les viscères embaumés, contenait en fait des vases factices<sup>2</sup>. Si d'autres vases, en apparences bien réels mais sans viscères, furent plus tard découverts à Nuri, aucune occurrence dans les inventaires n'est connue pour les tombes royales postérieures au 5<sup>ème</sup> siècle avant notre ère. Pour le royaume de Méroé, il n'existe donc pas de preuves tangibles de la momification, bien que l'iconographie continue de faire référence aux principes de la cérémonie d'embaumement égyptienne. C'est le cas par exemple d'une stèle funéraire privée méroïtique retrouvée à Ouadi Halfa (fig. 1), sur laquelle le défunt apparaît couvert de bandelettes face à un Osiris également figuré en momie. Au plus proche de la frontière avec l'Égypte, la stèle respecte ainsi des canons stylistiques en vogue à l'époque, mais qui ne reflètent pas forcément la réalité des pratiques locales d'enterrement. Les scènes de momification sont aussi fréquentes sur les murs des chapelles royales de Méroé, mais là encore il s'agit d'une iconographie de convention respectant les principes fondamentaux de la religion osirienne, sans pour autant correspondre à une pratique connue ou répandue. Au mieux, la momification à Méroé a été un phénomène rare et sélectif dans la sphère royale, alors même qu'en Égypte elle atteignait son apogée en touchant une part croissante des enterrements privés. Parler de momification dans le royaume de Méroé représente donc un abus de langage pour désigner des corps souvent bien conservés sous l'action d'une dessiccation naturelle en milieu sec, parfois spectaculaire sous ces latitudes.

La momification est ainsi complètement absente dans les tombes privées méroïtiques, ce qui exclut l'hypothèse des ateliers d'embaumement comme en Égypte. Les seuls traitements, s'ils existaient, devaient se réduire au lavage d'une partie du corps et à son habillage ; des opérations qu'on ne saurait voir ailleurs que dans la cellule familiale du défunt ou son corps de métier pour un prêtre par exemple. La dégradation rapide du corps en raison de la chaleur et

1 GRIFFITH, « Oxford Excavations in Nubia », p. 80.

2 WELSBY, *The Kingdom of Kush*, p. 82.

Fig. 2. Pieds  
d'un lit funéraire  
méroïtique  
(Sedeinga, photo  
V. Francigny).



des insectes devait imposer un calendrier rapide d'enterrement pour prévenir la putréfaction. Des encensoirs étant parfois retrouvés à l'entrée des tombes avec des résidus de matière calcinée, on imagine que l'encens ou des résines mêlées à des essences pouvaient être utilisées pour chasser les insectes autour du corps. L'onction n'était sans doute pas à exclure pour les personnages de haut rang disposant de

produits d'importation tels que les essences parfumées. Des contenants de toutes sortes, comme les aryballes, faisaient régulièrement partie du mobilier funéraire des tombes d'élite. Leur contenu pouvait servir une dernière fois lors des funérailles, expliquant leur enfouissement définitif. Dans les tombes moins bien dotées, ou pour les périodes durant lesquelles les circuits d'importation étaient clos, on note d'ailleurs la présence de copies locales montrant que l'intérêt pour les huiles et les onguents durant les cérémonies funéraires était constant. On retrouve d'ailleurs des petits contenants à huiles et onguents depuis les points les plus au nord du royaume comme Aksha<sup>3</sup>, jusqu'aux sites les plus reculés au sud, comme par exemple à Sennar sur le Nil Bleu<sup>4</sup>.

Prêt pour le grand départ, le mort n'avait en fait que peu de distance à parcourir puisque les zones funéraires sont pour la grande majorité situées en bordure des habitats, le plus souvent dans la marge désertique qui borde les zones cultivables et irrigables. Nous n'avons que très peu d'éléments sur d'éventuelles processions, mais la présence régulière de lits funéraires dans les tombes tend à montrer que pour une petite partie de la population on devait exhiber le mort bardé de tous ses signes de pouvoir et de richesse sur la route du cimetière.

Dans la tombe, le défunt pouvait être déposé à même le sol. Il n'est pas rare cependant de constater que durant le creusement de la tombe on tâchait d'atteindre un niveau géologique sain et solide (lit de sable induré avec des graviers, bedrock) pour protéger ce dernier. Un surcreusement destiné au corps proprement était parfois pratiqué<sup>5</sup>, mais cela reste une exception. Une alternative consistait à surélever le corps par rapport au sol de la cavité en taillant ou fabriquant (en pierre ou en briques) une banquette funéraire. Pratique courante dans les tombes royales, elle n'est toutefois que très peu attestée dans les sépultures privées. Quelques éléments comme le repose-tête ou la natte glissée sous le défunt sont aussi attestés, mais ils demeurent marginaux. Le lit ou la couche funéraire utilisé lors de la procession était souvent déposé dans la tombe avec le mort. Cette tradition nubienne, qui remonte au moins à l'époque Kerma, fut encore employée pendant plus d'un siècle après la disparition du royaume de Méroé. Lorsque la hauteur de la cavité n'autorisait pas l'installation d'un lit complet, on démontait les pieds et les laissait dans la tombe. Il arrive aussi que durant la fouille, on retrouve les traces des cordages ayant servi à descendre l'ensemble dans la tombe. Certains pieds de lits étaient décorés en forme de signe Sa (fig. 2), protégeant symboliquement le défunt.

3 VILA, *Le cimetière méroïtique d'Aksha*, p. 351, pl. 2/5.

4 ADDISON, "Antiquities at Sennar," pl. 6/21.

5 ABOU BAKR, "Rapport préliminaire sur les fouilles d'Aniba," pl. 30.



Fig. 3. Fragments de linceul peint méroïtique (île de Sai, photo V. Francigny).



Qu'il repose sur un lit ou sur le sol naturel de la tombe, le mort pouvait être laissé tel quel (c.-à-d. vêtu au minimum d'un pagne) ou protégé par des enveloppes corporelles supplémentaires.

La première consistait à envelopper le corps dans un linceul. Comme on pouvait s'y attendre, la richesse de l'individu se reflétait souvent dans la qualité et la quantité des linceuls utilisés, allant du simple tissu recyclé aux pièces finement décorées. Courant en Égypte durant la période gréco-romaine, le linceul se répartit assez bien sur l'ensemble du territoire de Méroé.<sup>6</sup> Il enveloppe en général l'intégralité du corps et possède parfois des ligatures pour nouer l'ensemble<sup>7</sup>. La technique de tissage est généralement celle de l'armure toile, désignant l'entrecroisement simple des fils de chaîne et de trame. On note aussi l'utilisation de tissus bouclés avec une face épaisse et laineuse qui avaient sans doute pour fonction de servir de couche funéraire pour le mort, à l'image de ce qui se faisait à l'époque dans le monde romain. D'autres techniques montrent des pièces avec un travail ajouré, des franges, des lisières renforcées,

6 YVANEZ, « Les textiles des nécropoles méroïtiques de Sai ».

7 WOOLLEY & MACIVER, *Karanog*, p. 37.

Fig. 4. Cercueil méroïtique en bois (Sedeinga, photo V. Francigny).



des insertions décoratives en tapisserie, voire un décor peint (fig. 3). La plupart des lincoils étaient toutefois sans aucun décor et leur grande majorité était en coton.

Une autre protection courante pour le mort à l'époque méroïtique était celle offerte par le cercueil. Ce dernier confirme la volonté de préserver le mort des agressions extérieures, en accord avec le principe de la religion osirienne selon lequel la dépouille charnelle doit rester intacte. Dans sa plus simple expression, il s'agissait d'un coffrage improvisé autour du corps en briques crues<sup>8</sup>, généralement pour des tombes d'enfants. Les cuves en terre cuite sont également attestées<sup>9</sup>, mais elles restent très rares à l'échelle du royaume. C'est en fait le cercueil en bois qui constitue la forme la plus répandue de coffrage funéraire (fig. 4). Déjà utilisé à la période napatéenne, il découle directement de la tradition égyptienne du sarcophage introduite en Nubie durant la colonisation au Nouvel Empire. Très prisé par les élites soucieuses de reproduire les rites funéraires pratiqués par les souverains, le cercueil en contexte privé se présente sous trois différentes formes : anthropomorphe, trapézoïdal ou rectangulaire. Si les deux premières formes sont archaïques et couvrent plutôt la transition entre les périodes napatéenne et méroïtique, la troisième est sans conteste la plus fréquemment attestée sur l'ensemble des sites funéraires ayant été fouillés. Quelle que soit la forme, le cercueil est généralement assemblé par chevillage ou cordelette, le clou n'étant pas utilisé. Seul le cercueil rectangulaire peut être fait d'une seule pièce, à l'aide d'un tronc d'arbre évidé. C'est le cas notamment de certains cercueils d'enfants. Le couvercle n'est pas toujours présent et il arrive que des dépôts végétaux recouvrent le corps à sa place<sup>10</sup>. Pour un cercueil creusé on privilégiait le palmier

8 PELLICER CATALAN, *La necropolis meroitica de Nag-Shayeg*, pl. 2/1.

9 DUNHAM, *The West and South Cemeteries at Meroe*, p. 207.

10 BATES & DUNHAM, "Excavations at Gammāi," pl. 13/1.



doom (*Hyphaene thebaica*), tandis que pour les cercueils assemblés les espèces identifiées sont le ficus (*Ficus sp.*) et le sycomore (*Ficus sycomorus*) couramment utilisé en Égypte à la même époque pour fabriquer les sarcophages. Le cercueil, dernière protection donnée au mort au sein de la tombe, pouvait aussi être placé par dessus un lit ou une couche funéraire.

Un fois le mort déposé dans sa dernière demeure, on fermait la tombe à l'aide d'un muret de briques crues ou d'un système hétérogène mêlant briques et dalles en pierre. Cette porte n'était pas toujours faite pour durer puisque de nombreux caveaux méroïtiques étaient conçus dès l'origine pour accueillir plusieurs corps. La descenterie ou la fosse d'accès étaient le plus souvent comblées par un sédiment meuble et la superstructure, lorsqu'il y en avait une, offrait une ultime protection au défunt. Le temps passant, c'est paradoxalement la présence de ce marqueur de surface qui fut responsable des pires bouleversements au sein de la chambre funéraire, indiquant au piller la présence sans équivoque d'une tombe bien dotée en sous-sol.

Au-delà du fait religieux, la première des protections pour le corps du défunt était d'être simplement enterré. Cette pratique, régulière en Nubie dès la préhistoire, répondait à la naissance de croyances selon lesquelles le corps devait être préservé en vue d'une transformation ou d'un passage vers un inframonde. Sur un plan plus pragmatique, l'enterrement s'imposa sans doute pour éviter la venue d'animaux nécrophages aux abords des zones d'habitats.

**Bibliographie**

- ABOU BAKR, A.M. « Rapport préliminaire sur les résultats des fouilles entreprises par la mission archéologique du Caire dans la région d'Aniba en Nubie (1961-1962) ». *Campagne Internationale de l'UNESCO pour la sauvegarde des monuments de la Nubie. Fouilles en Nubie* (1967) : p. 1-26.
- ADDISON, F. « Antiquities at Sennar ». *Sudan Notes & Records* 18 (1935): p. 288-293.
- BATES, O. et D. DUNHAM. « Excavations at Gammaï ». *Varia Africana* IV. *Harvard African Studies* 8 (1927): p. 1-121.
- DUNHAM, D. *The West and South Cemeteries at Meroe. Royal Cemeteries of Kush* 5. Boston, 1963.
- GRIFFITH, F.L. « Oxford Excavations in Nubia ». *Annals of Archaeology and Anthropology of Liverpool* 10 (1923): p. 73-171.
- PELLICER CATALAN, M. *La necropolis meroitica de Nag-Shayeg, Argin (Sudan)*. Madrid, 1963.
- VILA, A. *Aksha II. Le cimetière méroïtique d'Aksha*. Paris, 1967.
- WELSBY, D.A. *The Kingdom of Kush. The Napatan and Meroitic Empires*. Londres, 1996.
- WOOLLEY, C.L. et D. RANDALL-MACIVER. *Karanog. The Romano-Nubian Cemetery*. Philadelphie, 1910.
- YVANEZ, E. « Les textiles des nécropoles méroïtiques de Saï », *CRIPPEL* 29 (2011-12): p. 331-344.

